

interpellation

Syndic..... M. le syndic
Municipaux..... Membres
Divers..... Services généraux

R

27 FEV. 2017

10.01.06

Saint-Légier
Conseil communal du 27 février 2017

Dossiers.....
 GED canevas PV archivé

Quel projet communal pour favoriser la mobilité douce ?

Nous avons pris bonne note du projet municipal visant à faire de la route des Deux-Villages un espace public et à redynamiser le cœur du village. Toutefois, si nous approuvons cette orientation, il s'agit là d'un horizon lointain.

Or, dans le programme électoral de 2016, notre parti des Verts et Ouverts a beaucoup insisté sur la nécessité de mettre sur pied d'égalité les modes de transport en favorisant la création de pistes cyclables et de cheminements piétonniers continus. Notre campagne insistait notamment sur le devoir d'inciter les écoliers et les écolières à venir à pied ou à vélo à l'école. Il est indispensable aujourd'hui qu'un tel programme ne reste pas lettre morte.

Pour que les enfants puissent effectivement se rendre à l'école, à la gare ou aux arrêts de bus à pied ou à vélo, il est indispensable que les difficultés auxquelles sont confrontés les piétons soient prises en compte. En effet, nous constatons que dans certains quartiers, il est très dangereux de choisir la mobilité douce : non-respect de la vitesse dans les zones 30, absence de trottoirs ou de cheminements spéciaux, manque de passages pour piétons, inexistence de pistes cyclables, insuffisance des éclairages publics, déversement de la neige sur certains trottoirs, utilisation des trottoirs comme places de stationnement.

La prévention par la pose d'indicateurs de vitesse a été régulièrement négligée à Saint-Légier ainsi qu'en attestent les rapports annuels de Sécurité Riviera de 2014 et de 2015 ; pour ces deux années, des communes de la Riviera, seule Saint-Légier n'a vu la pose d'aucun indicateur de vitesse. Les actions pro-actives de Sécurité Riviera aux abords des écoles sont 4 fois moins élevées à Saint-Légier qu'à Blonay en 2014 et 2 fois moins élevées en 2015.

Je me permets donc d'interpeller la Municipalité en la priant de bien vouloir répondre aux questions suivantes :

- 1) Quels moyens la municipalité envisage-t-elle de mettre en œuvre concrètement pour favoriser la mobilité douce dans les divers quartiers du village ?
- 2) Le nouveau programme de législature de la municipalité tiendra-t-il compte des piétons et des cyclistes ?
- 3) Comment la municipalité entend-elle améliorer la sécurité des piétons sur les itinéraires menant aux écoles en particulier et aux équipements publics en général ainsi qu'aux EMS ?
- 4) Les zones 30 qui existent aujourd'hui dans la commune ont-elles été homologuées par le canton et si ce n'est pas le cas, le seront-elles en 2017 ?
- 5) La sécurité des accès à l'école publique est-elle considérée avec la même attention que celle des accès réalisés pour l'Ecole du Haut-Lac (Chemin de Pangires) ?

Marie-France Vouilloz Burnier
Membre des Verts et Ouverts